

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° B17_09_2026_09 - Point de situation sur le réseau de chaleur de Lezay

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	23	3	-	4

Pour : -	Abstention : -	Contre : -	Sans Participation : -
----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, Salle de La Béronne à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BERNARD Eric, BOUYER Nadia, BRENET François, CHARPENTIER Patrick, ÉMERIT Christian, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, MANN Grégory, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, PAGENEAU Liliane, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à FOUCHÉ Patrice), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), SPATICO Marlène (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, COUSIN Sylvie

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LARGEAU

Point de situation sur le réseau de chaleur de Lezay

Décisions à prendre à court et moyen termes en ce qui concerne le réseau de chaleur de Lezay :

- Octobre 2026 : Création du SPIC au 1^{er} janvier 2027

- obligation légale qui conditionne l'instruction du dossier de demande de financement européen au titre du FEDER.
- Impacts financiers : nécessité de combler le déficit par le BP.

- Information sur la gestion du déficit.
- Impacts organisationnels : désignation des membres du conseil d'exploitation et approbation des statuts.

- Janvier 2027 : Autorisation de dépôt du dossier finalisé de demande de financement au titre du FEDER.

- 1^{er} semestre 2027 : Arbitrage sur la poursuite du projet en fonction du montant des travaux définis dans le cadre des études APD.

- 1^{er} semestre 2027 : Fixation des tarifs de vente de la chaleur.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE de l'avancée du projet de restructuration du réseau de chaleur, de l'information sur le SPIC, de la gestion de la dette, des financements éventuels et des possibilités concernant la fixation des tarifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Vanessa LARGEAU
8e VP en charge de la
mutualisation, du numérique et
de la transformation de
l'administration
24 sept. 2026

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
22 sept. 2026